



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 décembre 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 novembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 décembre 2004

**Programme d'acquisition et de mise en valeur du marais du
Galuchet - Demandes de subvention auprès de la DIREN et de
l'Agence de l'Eau**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2004

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

En partenariat avec le Parc Interrégional du Marais Poitevin, la Ville de Niort envisage un programme d'acquisitions et de mise en valeur du marais du Galuchet fortement endommagé depuis la tempête de 1999.

A cet effet, le conseil municipal du 19 septembre 2003 avait décidé de demander l'intégration de cette opération dans le programme européen Life Nature qui vise à soutenir les projets de maintien ou de remise en état d'habitats naturels situés dans les zones de protection spéciale ou des sites d'intérêt communautaire.

Cette demande d'obtention du label Life Nature ayant fait l'objet d'un refus, la ville de Niort recherche à nouveau un partenariat pour mettre en œuvre ce vaste programme.

Par courrier du 15 octobre 2004, la Direction Régionale de l'Environnement propose de soutenir cette action au titre des financements Natura 2000.

Une première tranche d'acquisitions est évaluée à 20 000 €. A ce titre, des subventions peuvent, d'ores et déjà être accordées sur la base de 50 % par la DIREN, soit 10 000 € et par l'Agence de l'Eau, à hauteur de 20 %, soit 4 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions à venir auprès de la DIREN, de l'Agence de l'Eau.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE